

 **PAPI** de la
Canche
Programme d'Action de Prévention
des Inondations

Réunion de Comité de pilotage **CR 63**
Jeudi 25 novembre 2021

ODJ :	Synthèse de la consultation du public, Finalisation du dossier PAPI et planning de son dépôt à sa labellisation
Lieu :	SymcécA, Auchy-les-Hesdin
Rédaction :	A. Le Paillier, le 04/01/2022
Diffusion :	Les membres du tableau

Présents

Nom	Prénom	Structure
ANSART	Stéphane	DDTM62
BACHELET	Claude	Président PETR 7 Vallées (SCOT)
BERTHE	Laurent	Ternois Com
BETRANCOURT	Corinne	AEAP
BLONDEL	Jean-François	CD62
BRUYELLE	Jean-Charles	CLE
CHERIGIE	Valérie	Symcées
CONGY	Cyril	CC 7 Vallées, représente le Président
COQUET	Dominique	VP Ternois Com, Conchy-sur-Canche, représente le Président
COULARIS	Alexandra	CD62
COUSEIN	Bruno	CA2BM
COUSIN	Christophe	CCDS, Doudeauville
DAUSSY	Philippe	Chambre d'agriculture 59/62
DUFOUR	Alexia	CCCA
DURIEZ	Caroline	Région Hauts de France
EVARD	Julien	CCHPM
FOURCROY	Philippe	VP Symcées, CA2BM, Attin
GILLE	Yves	Président Symcées
HERENG	Manuel	DDTM62
JACQUESSON	Grégoire	Symcées
LECLERCQ	Marcel	VP Symcées, Ligny-sur-Canche
LEJOSNE	Philippe	VP CC 7 Vallées
LE PAILLIER	Aurélien	setec hydratec
MARTINEZ	Océane	DREAL Hauts-de-France
MASSON	Dominique	VP CA2BM
MORMENTYN	Annabelle	AEAP
PARAT	Mathieu	CA2BM
POCHOLLE	Pascal	Président Syndicat du Bois Machy
SAMPSON	Frédéric	Sous-préfet de Montreuil
TRAPU	Marion	setec hydratec

Remarque CR précédent

Sans objet

Compte-rendu

M. le sous-préfet, nommé référent pour le PAPI Canche, remercie les participants et introduit la séance.

M. Gille introduit le 8^{ème} COPIL de l'étude Canche. Il s'agit du COPIL précédent le dépôt du dossier.

Le PAPI Canche contient 47 fiches d'actions, d'un montant de 12 millions € sur 2022-2027. À la vue du montant du PAPI Canche, c'est la Commission Inondation de Bassin (CIB) et non la Commission Mixte Inondation (CMI) qui instruira le dossier.

M. Gille rappelle la nécessité de se préparer à faire face à l'inondation. La gestion de crise nécessite de se préparer et d'anticiper.

Il se félicite du succès de la phase de consultation du public, qui va être présentée en séance. Il souligne l'importance d'atteindre une culture commune du risque.

Le dossier intègre les contributions apportées lors du dernier comité technique.

Il s'agit désormais de valider les fiches actions et la répartition du reste à charge entre les EPCI.

La présentation suit le plan suivant :

- Actions réalisées depuis le dernier COPIL en avril 2021
- Synthèse de la consultation du public
- Contenu du Dossier PAPI (technique et financements)
- Planning de l'instruction du dossier
- Echanges et discussions

Les échanges y faisant suite sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Relevé de décisions	Action
<p>Consultation du public</p> <p>M. Jacquesson présente les modalités et les résultats de la concertation du public.</p> <p>Il apparaît que les attentes du public concordent bien avec le programme d'actions.</p> <p>Une fiche a été ajoutée pour créer un groupe de réflexion pour la mutualisation des moyens communaux et intercommunaux pour la gestion de crise. Des échanges s'engagent à son sujet :</p> <p>M. le Ss-Préfet abonde sur l'importance de la mise en œuvre de dispositifs de gestion de crise et sur l'anticipation.</p> <p>M. Cousein ajoute que lorsque les PCS existent, la communication envers la population reste tout de même un axe d'amélioration.</p> <p>M. Parat indique que la mise en œuvre de cette fiche sur la mutualisation des moyens de gestion de crise nécessite de préciser le rôle de chacun : préfecture, services de secours, DDTM, collectivité, ce qui nécessite de définir le niveau d'ambition de la collectivité.</p> <p>M. le Sous-Préfet souligne la nécessité de constituer un annuaire opérationnel des acteurs à mobiliser.</p> <p>M. Congy rappelle la nécessité de définir l'échelle de la gestion de crise.</p> <p>La fiche sera amendée pour intégrer ces remarques.</p>	<p>Hydratec / Symcécia</p>
<p>Financements du dossier PAPI</p> <p>A une question de M. Congy, il est indiqué que le montant global du PAPI a légèrement changé suite à l'ajout d'une fiche action et à la revalorisation de certaines fiches (étude CA2BM notamment).</p> <p>Taux de participation des cofinanceurs</p> <p>Mme Mormentyn indique que pour l'instant, c'est le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, révisé au 1er novembre pour les 3 années avenir, qui s'applique. Le 12^{ème} programme sera émis en 2025. Les financements de l'Agence étant attribués pour chaque action au moment de leur mise en œuvre, les taux de subvention peuvent donc potentiellement changer à partir de 2025.</p> <p>Mme Duriez apporte une précision sur les fonds européens : le nouveau programme FEDER sera validé en juin 2022. Des taux de subvention prévisibles sont indiqués dans le dossier PAPI, mais pourront être revus dans 6 mois. Ce sont les subventions au moment du dépôt des projets qui s'appliquent.</p> <p>Une mention sera ajoutée dans les différents documents du dossier, sur le fait que les taux de financement du FEDER indiqués sont sous réserve de la révision en juin 2022.</p> <p>M. le sous-Préfet indique qu'il est important que les financements soient un minimum fiabilisé au moment du dépôt du dossier. Il est regrettable que l'engagement des financeurs publics autres que l'Etat ne soit pas aussi ferme que celui du fonds Barnier. Le PAPI est un programme ambitieux qui touche à la protection des populations. Il s'agit d'un projet partenarial, la réputation de la parole donnée est en jeu sur un tel programme. M. Sampson préférerait que cette validation collective engage chacun, y compris sur les révisions de programme qui viennent. Une lettre d'engagement est bien un engagement, sinon, c'est une façon de travailler qui interroge.</p> <p>Mme Mormentyn répond que les instances de révision de programmes de l'Agence contiennent des représentants de l'état et des collectivités, qui ont l'occasion de faire remonter les attentes du territoire lors des conseils.</p> <p>A une question de M. Congy, Mme Duriez répond que l'Europe a prévu d'engager des fonds propres. Ce sera validé en mars 2022.</p>	<p>Hydratec / Symcécia</p>

Relevé de décisions	Action
<p><u>Clé de répartition du reste à charge</u></p> <p>M. Cousein attire l'attention sur le fait que la CA2BM supporte une grande partie des investissements structurels, et que cela ne sera tenable qu'avec une solidarité à l'échelle du bassin versant.</p> <p>M. Lejosne indique que la CC des 7Vallées s'engage dans le PAPI par solidarité, car cette EPCI est surtout concerné par des problématiques de ruissellements, qui ne sont plus aidées par l'AEAP ; il rappelle que les fonds sont conditionnés au traitement de 100% d'une pluie quinquennale, 80% d'une pluie décennale, ce qui n'est pas réalisable.</p> <p>M. Jacquesson explique que le ruissellement est intégré dans le PAPI : 17 actions des 47 concernent le ruissellement (sensibilisation, outil Water Sed pour l'amélioration des pratiques agronomiques, dispositifs enherbés, réduction de la vulnérabilité...). L'étude a montré qu'il faut arrêter de croire qu'on résoudra tous les problèmes d'inondation par ruissellement uniquement à l'aide d'aménagements hydraulique douce.</p> <p>Le PAPI a permis de regarder la problématique ruissellement plus globalement. La population a notamment beaucoup d'attente vis-à-vis de la réduction de la vulnérabilité.</p> <p>M. le sous-préfet abonde en indiquant que les fonds engagés pour refaire les routes seraient mieux investis pour résoudre le problème à la source.</p>	
<p>Contenu technique du dossier PAPI</p> <p><u>Possibilités de révision à mi-parcours</u></p> <p>M. Parat souhaite qu'une étude de suivi de la vie du PAPI (évaluation), intégrant la possibilité de réaliser au fil de l'eau des analyses / expertises complémentaires (dont analyses coûts bénéfiques) soit ajoutée. Par exemple, les éventuels aménagements complémentaires qui pourraient être mis en exergue par l'étude Water Sed doivent être économiquement justifiés pour permettre leur intégration au PAPI lors de la révision de mi-parcours, voire à un PAPI Canche II.</p> <p>M. Ansart trouve pertinent de budgétiser cette possibilité. Cela permettra d'être plus réactif lors de la révision à mi-parcours.</p> <p><u>Interventions relatives à l'axe VI</u></p> <p>M. Parat s'interroge sur les conditions de mise à disposition de la CA2BM du modèle hydraulique et hydrologique développé par hydratec pour l'étude PAPI Canche, et du logiciel utilisé pour l'exploiter. Il s'agit en effet de réemployer l'outil pour les études ultérieures qui seront réalisées lors de la mise en œuvre du PAPI.</p> <p>Mme Le Paillier indique que cela nécessite de se replonger dans les termes du contrat de l'étude, ce qui sera fait rapidement, en lien avec le Symcécia. Les conditions d'acquisition et de partage du logiciel entre différents maîtres d'ouvrage seront également indiquées.</p> <p>M. Daussy insiste sur la concertation foncière nécessaire avec le monde agricole bien en amont de la réalisation des travaux de l'axe VI (actions VI-1, VI-2 et VI-3). M Parat lui assure que cet aspect sera traité avec attention, et que les premières démarches ont débuté.</p> <p>Concernant le financement des travaux de l'axe VI (actions VI-1, VI-2 et VI-3), M. Parat souhaite dissocier la MOE de conception de la MOE travaux, pour ne pas être contraint dans les subventions FEDER.</p>	<p>Hydratec / Symcécia</p>



COMPTE-RENDU

Relevé de décisions	Action
<p>M. Jacquesson précise que les lettres d'engagement des financeurs portent sur le PAPI dans sa globalité, et que cette précision pourra être apportée au moment de la demande de financement de cette action en particulier.</p> <p>M. Cousin explique que le modèle économique agricole fait que les champs se modifient très vite. Il attire l'attention sur le fait que l'outil Water Sed (action VI-4) permettra de faire une photo à un instant « t », mais que les ruissellements pourront être sensiblement différents l'année suivante.</p>	
<p>Instruction du dossier PAPI Canche</p> <ul style="list-style-type: none">• Dépôt du dossier : décembre 2021• Délais de validation du dossier : 4 mois, dont :<ul style="list-style-type: none">- 1 mois pour la complétude,- 1 mois pour l'avis des services,- 2 mois pour l'instruction• Réunion de la Commission Inondation de Bassin, a priori en avril 2022, avec présentation orale du dossier par le Symcéa puis par la DREAL• Labellisation du dossier par le préfet coordonnateur de Bassin (M. Sampson)• Démarrage possible du PAPI Canche en avril 2022	

M. Gille et M. Le Sous-Préfet concluent la séance.

M. Gille se félicite que 60% des fiches sont spontanément attendues par la population.

Il précise que le Symcéa n'attendra pas le mois d'avril pour engager des actions, bâtir des cahiers des charges, publier des fiches de postes...etc.

Ce COPIL marque un début plus qu'une fin.

Prochaine réunion

Objet : 1^{er} COPIL de suivi de réalisation des actions du PAPI Canche

Date : A déterminer

Lieu : A déterminer